## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MYENNES

Nombre de Membres Afférents au C M 15

Séance du 14 octobre 2011

Nombre de membres En exercice : 15

L'an deux mil onze et le quatorze octobre à dix neuf heures Le conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Madame Françoise PILLARD, Maire.

Qui ont pris part

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs, OUELLETTE, AULNETTE, CHÊNE, GREILLOT, TAVERNIER, KUCHTA, FAVROT, CHRISTOPHE B. <u>Etaient absents excusés</u>: Mme BARRAT, Mrs COUCKE et ROUYER.

Etaient absents: Mrs CHRISTOPHE H, DALBAGNE, NOUICER,

Date de la convocation 04/10/2011

Mme CHÊNE, secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Il est adopté sans observation.

## **OBJET: VII-LIGNE LGV**

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet le souhait qu'à partir des 4 scénarios appelés « Est », « Médian », « Ouest », « Sud-Ouest » (avec des variantes pour ces deux derniers entre Nevers et Lyon) :

- soit retenu le tracé « Médian » avec raccordement à Gien et modernisation de notre ligne jusqu'à Nevers, assurant ainsi une desserte fonctionnelle de notre territoire.

Pour copie certifiée conforme

MYENNES le 17 octobre 2011

Le Maire: Françoise PILLARD

SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

REÇULE

24 OCT. 2011



Application de l'article 2 de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée